

Préface

L'ouvrage qui se présente aux lecteurs est le fruit d'une thèse de doctorat solide, de grande ampleur, inédite, défendue brillamment à l'université de Liège et dont j'ai eu l'honneur d'être la directrice. L'exil des congrégations françaises en Belgique n'était pas, en lui-même, un sujet vierge de toute recherche ou publication mais il pouvait surtout compter au nombre des idées tellement reçues qu'elles détournaient de toute nouvelle investigation. La thèse de Jean-Baptiste Murez étudie dans leur ensemble, pour la période 1900-1914, les réalités quotidiennes de ces communautés et de ces individus, femmes et hommes, dans leur confrontation au contexte belge, dans leurs interactions aussi avec les populations et les autorités locales, un angle d'approche qui n'avait jamais été utilisé. Il s'agit de plusieurs milliers de personnes – environ 13 000 – qui ont dû réorganiser leur existence dans un environnement différent, et parfois bien moins accueillant qu'ils ne le croyaient ou ne l'espéraient.

Cette recherche minutieuse se double d'une connaissance très pointue du monde catholique et de celui des congrégations religieuses dont l'auteur maîtrise les codes, le vocabulaire et de nombreux implicites. Elle repose sur un corpus novateur de sources provenant des communautés, des diocèses, des archives diplomatiques françaises, belges ou du Saint-Siège mais aussi de la presse du temps et de fonds privés provenant des partis politiques et de la franc-maçonnerie du pays d'accueil.

Cette histoire est présentée d'en bas, insérée dans l'histoire plus générale des migrations : l'implantation des communautés, de leur départ de France à leur installation en Belgique, leur vie quotidienne en territoire belge et, enfin, leur intégration dans le tissu local et les réactions de celui-ci. Derrière des réalités somme toute très prosaïques, des questions fondamentales sont abordées : le maintien ou la reprise d'une pratique religieuse contemplative, les coûts engendrés par l'exil et ceux générés par la pression immobilière. Mentionnons aussi l'utilité que la Belgique va trouver à ces nouveaux venus dans le domaine des soins et de l'aide aux personnes, alors que la pénurie guette certains établissements catholiques locaux. Mais épingleons surtout les interférences éducatives que les congrégations françaises pourraient exercer sur une terre où la question scolaire a pris l'allure d'une « guerre »

éminemment politique et constitue le fil conducteur du combat entre cléricaux et anticléricaux. Dans les diocèses de langue flamande proches de la frontière franco-belge, on ne peut nier que certaines autorités religieuses aient craint que l'établissement éventuel de collèges par des congrégations enseignantes françaises n'entrave les progrès du néerlandais comme langue de culture ou ne perpétue la francisation des élites. Toutes ces questions ont trouvé des réponses dans les recherches novatrices et les brillants exposés de Jean-Baptiste Murez.

La Belgique est depuis toujours terre d'asile. Ce jugement – un peu trop laudatif – compte au nombre des idées reçues, surtout quand il s'agit de ressortissants français voulant mettre une frontière et une distance raisonnable entre eux et un pouvoir étatique soumis, du xix^e au xx^e siècle, à des vicissitudes sans nombre et à une instabilité politique chronique. C'est aussi s'établir, temporairement ou non, dans un pays n'ayant rien d'exotique dans ses habitudes, ses mœurs, sa religion, et même sa langue, du moins dans les milieux bourgeois et intellectuels. Au fil de proscriptions officielles ou suggérées, on verra affluer en Belgique les ex-conventionnels régicides, les comploteurs bonapartistes ou républicains de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, et surtout la masse plus importante des proscrits et réfugiés de toutes sensibilités politiques après le coup d'État du 2 décembre. De 1815 à 1870, ils vont, pour survivre au point de vue matériel, peupler les rédactions des quotidiens belges grâce à la liberté de la presse inscrite dans la Constitution, couplée à un certain amateurisme des journalistes locaux. Cela ne va pas sans problème pour le pays d'accueil. Les pressions diplomatiques (et les menaces) venues de Paris sous le Second Empire contraindront le gouvernement belge à prendre des mesures plus strictes de surveillance des « réfugiés » et à museler en partie la presse par les lois Faider et Tesch, punissant les offenses envers les souverains et chefs d'État étrangers. Il y avait aussi la possibilité d'expulsion du territoire national en cas d'écrits subversifs ou d'attitude partisane pouvant nuire aux intérêts belges. Des personnalités comme Pierre-Joseph Proudhon ou Victor Hugo l'apprendront à leurs dépens. Après 1871, ce seront des vagues successives de réfugiés d'une très grande diversité politique et sociale : les Communards, dirigeants comme simples participants, les divers prétendants au trône de France et leur entourage, du comte de Chambord à Anvers à Philippe, duc d'Orléans, et au prince Victor-Napoléon à Bruxelles, en attendant le général Boulanger, qui s'y suicidera, puis Paul Déroulède et divers comploteurs nationalistes. La Sûreté française entretenait d'ailleurs en Belgique une petite armée d'agents et d'indicateurs pour surveiller leurs activités.

Les sentiments d'accueil et de bienveillance envers réfugiés ou proscrits suivaient bien sûr les aléas de la politique intérieure belge, avec une alternance au pouvoir des Libéraux, souvent anticléricaux par principe et subissant l'influence grandissante des loges maçonniques, et des catholiques.

La présence ininterrompue et homogène de ces derniers au gouvernement de 1884 à 1914 aurait pu faire croire à des congrégations religieuses françaises expulsées dès les années 1880, puis à d'autres choisissant l'exil au moment des lois de 1901-1902, précédant la « séparation » de 1905 et les « inventaires », qu'un pays si proche géographiquement et « si catholique » serait un refuge idéal.

Il faut nuancer. D'une part, comme l'écrivait dans un rapport le Premier ministre des États-Unis accrédité à Bruxelles, il y avait un contraste frappant entre le caractère indiscutablement catholique du pays et l'irrévérence de ses habitants envers les membres du clergé, qu'ils ne cessaient de brocarder, parfois de façon triviale et grossière. De l'autre, au fil des ans, depuis l'indépendance et surtout depuis l'établissement du Second Empire, il y avait eu un chassé-croisé permanent dans l'opinion entre les Libéraux et les catholiques sur l'attitude à adopter envers la France. Craignant la tortueuse politique annexionniste de l'Empereur, redoutant que la Belgique soit l'objet d'un marchandage de celui-ci avec la Prusse, dénonçant avec vigueur la politique autoritaire et les entraves à la liberté existant en France, les Libéraux belges avaient manifesté des sentiments germanophiles pendant la guerre franco-allemande et les avaient ensuite maintenus quelque temps par admiration du *Kulturkampf* bismarckien et de sa politique anticatholique. En revanche, leurs adversaires catholiques appréciaient le conservatisme religieux – hormis dans la Question Romaine – de la France Impériale et avaient maintenu leur soutien tant que la jeune République avait été celle « des Ducs » et de Mac Mahon. Ils avaient ensuite évolué vers une admiration, non dépourvue de craintes pour le futur, envers l'Allemagne unifiée et riche, là où régnait du moins *Ruhe und Ordnung* et la salutaire crainte de Dieu. Parallèlement, les Libéraux avaient entretemps changé leur fusil d'épaule et célébraient maintenant la III^e République et sa politique de laïcisation, notamment en matière scolaire, comme un modèle de ce qu'ils auraient voulu pouvoir réaliser en Belgique, hypothèse que la présence continue de leurs adversaires à la tête du gouvernement rendait lointaine, malgré la lente érosion progressive de la majorité parlementaire catholique.

Jean-Baptiste Murez montre bien que des frictions et des difficultés sont nées d'un faux sentiment de proximité culturelle, parfois en ce qui concerne les pratiques religieuses, et un certain nombre de coutumes voire d'habitudes quotidiennes. Ces difficultés étaient moins apparentes pour les Français du Nord et du Nord-Est mais existaient bien. Le thème de « l'invasion noire » de la Belgique s'est installé en bonne place dans la propagande anticléricale, avec un hebdomadaire intitulé *Les Corbeaux* publiant des caricatures d'une violence et d'une grossièreté telles que le gouvernement finira par en interdire la vente dans les gares et le transport par la poste. Mais, chose étonnante, la présence accrue de religieux exilés suscite aussi des craintes dans une partie de l'opinion catholique et conservatrice, avant

tout parce qu'ils sont français, et que les vingt ans de la « période française » de 1795 à 1815 continuent à être décrits dans l'historiographie dominante et dans certains manuels scolaires très répandus dans l'enseignement libre comme un cauchemar marqué par deux souvenirs, le pillage des biens d'Église et de leurs œuvres d'art, et surtout la conscription. Cette dernière est, jusqu'à l'adoption du service personnel, le terrain favori du combat politique catholique, surtout dans les milieux ruraux de Flandre : *Niemand gedwongen soldaat!* (« Pas de soldat contraint ! »). L'historien Godefroid Kurth, chantre d'une nationalité belge qui serait notamment définie par la religion catholique, n'hésitait pas à écrire, dans un manuel destiné aux enseignants, qu'ils devaient avant tout apprendre à leurs élèves la haine de la « période française ».

La frontière franco-belge et ses impacts ont parfois été minorés par des chercheurs qui tablaient un peu trop sur l'idée de symbiose culturelle entre les deux pays, rapportée cependant à une relation diplomatique bilatérale souvent compliquée. À l'inverse, comme l'établit l'auteur, la même frontière est parfois conçue ou perçue comme étant plus étanche qu'elle ne l'était en réalité. Ainsi, la question du service militaire révèle combien la République était en fait à la croisée des chemins avec ses congréganistes : expulsés en tant que communautés pour les « risques » qu'ils représentaient en interne, pour leur perception comme des corps étrangers, ils sont, à titre individuel, rappelés pour servir la patrie, surtout lorsqu'elle est en danger, comme 1914.

Or, congrégations et ordres religieux venus de France avaient fait des slogans *Dieu et Patrie* ou *Catholique et Français Toujours* la pierre de base de l'enseignement dispensé à des élèves provenant de milieux sociopolitiques ciblés comme professant les mêmes valeurs chrétiennes et patriotiques, cette « alliance du sabre et du goupillon » dénoncée par les fidèles de « la Gueuse ». Le drapeau tricolore flotte sur leurs établissements ; à Antoing, on prépare des candidats au concours d'entrée à Saint-Cyr ; à Marneffe, on édifie une statue de Jeanne d'Arc... Si les Belges les plaignent comme catholiques, ils les craignent comme Français. Certains milieux gouvernementaux ou militaires s'inquiétaient de plus en plus, autour de la crise d'Agadir de l'été 1911, de la possibilité de la violation préventive par la France, en cas de guerre franco-allemande, de la neutralité et du territoire belges. L'embryon de service de renseignements militaire n'avait pas abouti dans ses tentatives de recruter des informateurs sur ce qui se passait dans les départements nordistes parmi les religieux français installés en Belgique et que l'on croyait naïvement vouloir régler leurs comptes avec la III^e République.

Lors de sa visite officielle à Berlin en 1904, le roi Léopold II avait subi les offres d'alliance du Kaiser, qu'il avait éludées à grand-peine. Mais il avait confié au chancelier prince von Bülow, que, si toute la Belgique était de culture française et à cet égard Bruxelles un « faubourg de Paris »,

ses concitoyens faisaient davantage confiance à l'Allemagne à cause de la politique anticléricale pratiquée par le gouvernement français. Nous sommes alors un an avant la loi de séparation de 1905, mais ce thème ne fera que croître et se renforcer.

En accueillant les congréganistes, on espère – tout comme eux d'ailleurs – que leur exil ne sera que temporaire. Les gouvernements catholiques entendent bien éviter tout incident diplomatique avec Paris, mais aussi empêcher *ad usum Belgarum* toute concurrence. Jean-Baptiste Murez démontre que l'éventualité de celle-ci dans des activités lucratives, spirituelles ou surtout d'enseignement vient heurter l'identité et la spécificité nationales. Accueillir oui, mais si la vie de la communauté transplantée se déroule en autarcie, si les jeunes Belges ne courrent pas le risque d'être « dénationalisés ». Les autorités religieuses belges, des évêques au clergé de paroisse, veulent garder le contrôle de leurs ouailles, tant à la messe qu'à l'école. Il ne faut pas négliger l'aspect linguistique : le mouvement flamand, profondément imbriqué dans le monde chrétien, verrait comme une trahison tout renforcement de la francisation par des religieux importés. Les Libéraux et les anticléricaux, de leur côté, ont une autre hantise : celle de la mainmorte et de la richesse, souvent fantasmée, des communautés et congrégations. Il ne faut pas oublier le souvenir des violentes émeutes anticléricales suscitées en Belgique à la fin des années 1850 par la loi dite « des couvents », qui semblait trop favorable aux catholiques.

Dernier aspect que développe Jean-Baptiste Murez, la Belgique a été vue rapidement comme un refuge « naturel » mais aussi comme un « moindre mal » par sa proximité géographique, sa langue, sa religion communes. Mais, en forme de bilan, d'autres recherches devront investiguer ce qu'ont pensé les catholiques français de cet exil en Belgique : l'ont-ils finalement vu comme une expérience moins traumatisante que le recours à d'autres territoires-refuges ?

À n'en pas douter, l'ouvrage de Jean-Baptiste Murez fera date. Bien documenté et rédigé d'une plume alerte, il plonge le lecteur dans une réalité humaine trop méconnue, qui nous rappelle qu'un exil est toujours à la fois une souffrance et une rencontre.

Catherine Lanneau

Professeure ordinaire à l'université de Liège

